

Inquiétudes face au projet de création d'un pont routier à Achères

Le département des Yvelines veut lancer bientôt les travaux d'une liaison routière de 6 kilomètres entre la RD30 et la RD190. Un projet qui suscite de fortes oppositions d'associations et d'élus.

Alain Piffaretti
@AlainPiffaretti

« Opération structurante majeure pour les uns, « Projet d'un autre siècle », pour les autres... Le souhait du Conseil départemental des Yvelines d'aménager un nouveau tronçon routier de 6 kilomètres, qui relierait la RD30 à la RD190, oppose les élus départementaux à plusieurs collectifs et associations environnementales.

Quelque 150 opposants, militants associatifs, élus locaux et rivaux, ont encore manifesté leurs inquiétudes le 15 janvier à Achères. Le tronçon de six kilomètres doit prendre la forme d'une route à quatre voies. Les travaux nécessitent la création de voies nouvelles sur plusieurs kilomètres et l'élargissement d'actuelles routes à deux voies. L'ouvrage impose aussi la réalisation de carrefours et la construction d'un pont de 800 mètres sur la Seine à Achères. Le chantier est évalué à près de 200 millions d'euros.

Très ancien – il date d'une quarantaine d'années –, le projet a obtenu une déclaration d'utilité publique de la préfecture des Yvelines en 2012. Mais il s'est enlisé, notamment à la suite de la forte mobilisation d'opposants. De nouvelles législations ont aussi nécessité la réalisation d'une enquête publique sur les risques d'inondations et la préservation de la biodiversité. Celle-ci se termine ce vendredi. Le commissaire enquêteur disposera ensuite d'un mois et demi pour rendre ses conclusions.

Pour le Conseil départemental des Yvelines, il est désormais plus qu'urgent de réaliser ce nouveau chaînon, indispensable selon lui pour désenclaver la boucle de Chanteloup et le réseau routier au sud du pont de Poissy. Les accès routiers sont en effet saturés. Selon le département, les problèmes de congestion devraient s'amplifier avec le développement de zones économiques et d'habitations.

« Le temps de la concertation est maintenant terminé. Nous avons respecté toutes les étapes. Un nouveau pont de franchissement de la Seine est indispensable. Il est maintenant temps de lancer les travaux », affirme Richard Delpierre, vice-président (Modem) du département chargé des transports et maire du Chesnay-Rocquencourt. Un souhait partagé par Sandrine Berno Dos Santos, maire (DVD) de Poissy, selon laquelle la nouvelle voie viendra soulager la circulation dans sa commune.

Pour les associations environnementales, l'opération représente un « ersatz » de bouclage de la francilienne A104. « Comme l'Etat ne semble pas vouloir relancer le bouclage de la Francilienne, la nouvelle route à quatre voies et le pont d'Achères permettrait au conseil départemental d'aboutir au même résultat en facilitant la liaison entre l'autoroute A13 et A15 », estime Christiane Paravy, présidente du Copra, un collectif opposé à la réalisation de l'autoroute A104.

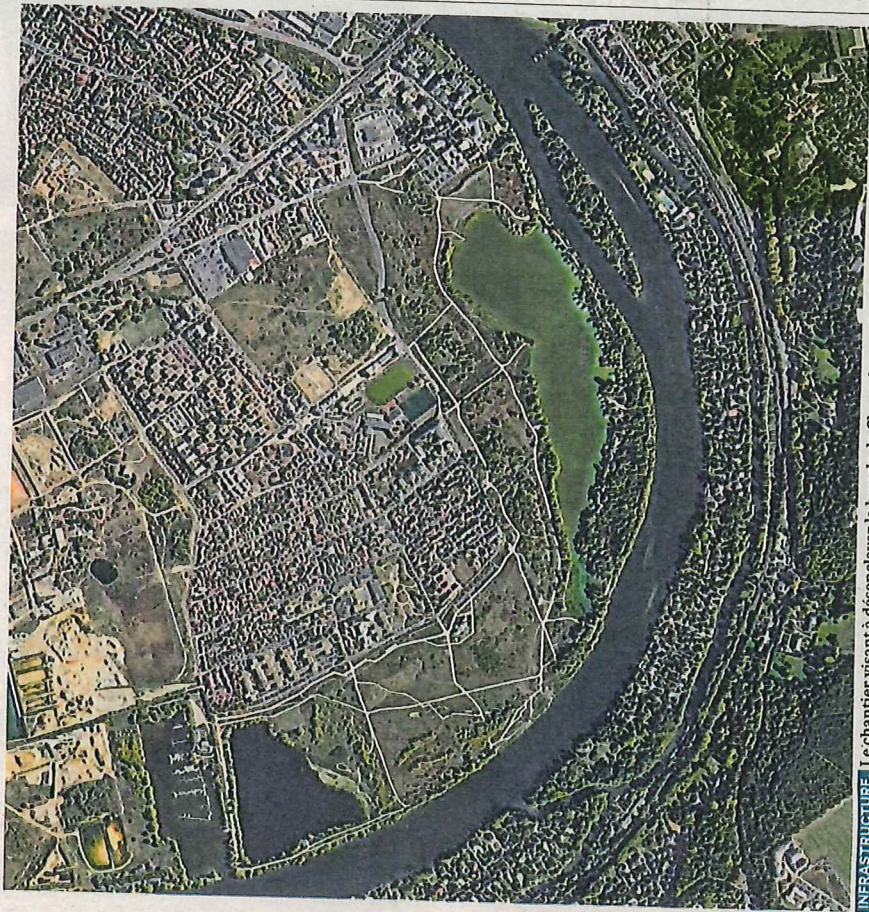
Le temps de la concertation est terminé. [...] Il est maintenant temps de lancer les travaux.

RICHARD DELPIERRE
Vice-président du département des Yvelines chargé des transports

Or cette solution présenterait, selon elle, les mêmes inconvénients que la première : un afflux d'automobilistes et de camions à Carrières-sous-Poissy, Achères, Eragny, etc. « Ce projet va amener 400.000 véhicules par jour et apporter d'importantes nuisances sonores et de pollution à des milliers de riverains », renchérit Denis Millet, président du collectif citoyen Sequana et de l'association Non au pont d'Achères.

Forte pollution sonore

Le maire (divers écologiste) de Carrières-sous-Poissy, Eddie Ait, lui aussi opposé à l'actuel projet, estime que des solutions alternatives doivent être étudiées : « La ville a voté dès 2009 contre l'actuel tracé qui viendrait gravement impacter la partie nord de l'île de la Dérivation, un espace naturel majeur à préserver. Il faut certes trouver des solutions pour désenclaver la boucle de Chanteloup ; mais cela ne peut absolument pas se faire avec le tracé actuel ». Le nouveau pont doit effectivement surplomber la petite île de la Seine, dite île de la Dérivation, aux paysages remarquables. En réponse, le département a promis la réalisation de murs antibruit. « Mais ces derniers vont se révéler dangereux en cas de fortes inondations en empêchant l'écoulement des eaux », pointe Denis Millet. Le département indique vouloir réaliser des murs antibruit démontables et réaffirme que son projet est d'intérêt local et ne se substitue pas au bouclage de la Francilienne. ■



INFRASTRUCTURE Le chantier visant à désenclaver la boucle de Chanteloup et le réseau routier au sud du pont de Poissy est évalué à près de 200 millions d'euros. DR